



Assemblée générale

11 avril 2026

L'assemblée générale de l'association des phares de Cordouan et de Grave s'est réunie au centre culturel du Verdon-sur-mer, salle Cordouan, le samedi 11 avril 2026 à compter de 15 heures.

Adhérents à jour de leur cotisation présents :

Mmes M. BLAESS, M.-J. BORDES, D. BURTON, M. CALBET, M.-G. CORCUERA, M. CHERUETTE, C. CHOCAT, S. COUTREAU, F. DALMAZZO, O. DEGRAVE, C. DUMARTIN, C. DUPUY, C. DUWA, A. ENNELIN, S. FAUX, B. GOEURY, M.-C. GRANGEROU, C. GRASS, C. GUYONNEAU, M.-C. LAUGIER, C. LE MARCHAND, C. MATHIEU, F. MOREAU, B. MULLER, J. OLIVELLA, N. PASQUET, F. PEYRE-LAPORTEV. PRINCE, S. ROBERT, L. TEYSSIER, J. VERNEUIL.

MM. Y. ALLEMAND, R. ARMAGNAC, B. BAUD, A. BERGERON, C. BRUN, A. BURTON, B. CALBET, J.-M. CALBET, B. CAPPE, J. CHERUETTE, J. CHOCAT, C. COUDRET, G. COUTREAU, A. DALMAZZOS. DUMARTIN, P. DUTRENIT, A. FERNANDEZ, G. GAGNON, B. GASTEUIL, P. GOEURY, C. HAAS, F. LAPORTE, V. LASSERRE, Y. LE MARCHAND, A. MARQUES, A. MARTINET, J. MOREAU, D. PARDOUX, M. PARES, J.-P. PASQUET, M. PRINCE, C. ROBERT, P. VERNEUIL, J.-C. ZYLBERFAJN.

Adhérents à jour de leur cotisation ayant donné procuration :

P. APPREMONT, M. ARMAGNAC, P. et M. AUGUSTE, L. AVRILAUD, G. BARBE, M.-E. BEGARDES, F. BELLAY, C. BERGERON, S. et M. BERNARD, S. et D. BONDU, C. et L. BROSSIER, M. BROUTIN, P. et F. CAULY, B. CAZELLES, M. COCHEME, J. CONREUX, V. et L.-P. CORADIN, L. COURIAUT, D. CRUCHADE, G. CUNTY, F. DEGRAVE, M.-F. et V. DELUEN, M.-A. DESCOMBES, I. DURAS, M.-C. FAUX, B. et V. GARREAU, L. GASTEUIL, D. GIRAUD, S. GRENET, D. GRIMBERG, C. GUILHEM et N. LELEU-GUILHEM, C. HAAS, G. et V. HERAULT, P. HOEL, S. IMBERT, M. LARRIEUX, J.-F. LAUGERI, P. LAUILHE et C. LAUILHE-DAVID, V. et I. LAURAS, R. LAURAS et I. LAURAS-KRAFF, F. LOBIT, M. et C. LORENZ, J. et M. MANCHARD, T. et A. MARQUES, V. MARTIN, Y. et C. MICO, S. et S. MOREAU, B. et D. MOULIN, J. MOUTON, D. MURILLO et A. LIQUARD, B. NAVARRO, J. PICO, H. ROUSSY, C. SCHERNER, J.-M. SERGENT, D. SERRIERE, R. et C. SICOULY, C. et M. SINSOUT, P. TEMPLIER, C. et B. THIEBAUT, M. TRANCHET, M. et N. TRIBOT, G. VALET, L. et J. VERDUN, D. et B. VILLION, A. et J.-P. VRAGNIAU, A. et M.-F. WEIL, M. ZYLBERFAJN.

Adhérents à jour de leur cotisation excusés :

G. BORDES, J.-L. LIGOT, R. GRASS, C. PARDOUX.

Non-adhérents présents :

E. DOUET, P. GOT, C. MONSEIGNE, M. PIRAS.

Invités excusés :

Fabien TULEU, sous-préfet de Lesparre ; Christophe COSTA, président de l'association des carrelets de Gironde ; Michelle SAINTOUT, conseillère départementale ; Nicolas JABAUDON, directeur de l'office de tourisme Médoc Atlantique ; Nathalie MADRID, déléguée de rivages Aquitaine du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres et Nathalie DAUBIGEON du Conservatoire également ; Francis ZACHARIAE, secrétaire général de l'OIANM-IALA ; Guillaume DAVEAU, président du collectif SMAC ; Laurent PEYRONDET, maire de Lacanau et président de l'O.T. Médoc Atlantique ; Françoise de ROFFIGNAC, vice-présidente et Jean-Luc TROUVAT, directeur du SMIDDEST ; Agnès VATICAN, directrice des Archives départementales de la Gironde ; Xavier PINTAT, maire de Soulac-sur-Mer et président de la CdC Médoc-Atlantique ; Michel VIGNAU, président du Conservatoire de l'Estuaire ; Christophe BOUTIN, chef de la subdivision des Phares et Balises du Verdon,

M. le Président accueille les participants en remerciant, pour leur présence, P. GOT, députée du Médoc, C. MONSEIGNE, présidente du SMIDDEST, F. LAPORTE, ancien maire de Talais et vice-président de la Cdc Médoc-Atlantique, Mme CAPORAL et M. MOIGNOT, correspondants de la presse locale.

Avant l'assemblée générale, le nombre d'adhérents à jour de leur cotisation était de 322, sans compter les adhésions remises juste avant la réunion. Le quorum étant dépassé, l'assemblée peut valablement délibérer.

67 personnes à jour de leur cotisation sont présentes, dont plusieurs nouveaux élus du Verdon-sur-mer.

Compte-rendu moral 2025

Cette assemblée générale est l'occasion de faire le bilan de l'activité de notre association pour 2025 même si l'assemblée générale d'avril dernier et quatre numéros de l'Echo des Battures ont permis, à ceux qui le souhaitaient, de connaître nos actions et nos projets.

En décembre, le nombre d'adhérents était de 333, ce qui montre notre vitalité.

En 2025, le conseil d'administration s'est réuni à trois reprises mais les membres ont été régulièrement consultés par mail pour plus de réactivité. D'une année sur l'autre, beaucoup de choses sont à prévoir et à ajuster : les périodes d'ouverture du musée, la sortie des adhérents et les nocturnes, le planning des hôtesse d'accueil, les achats de produits, les menus travaux d'entretien, la gestion du quotidien... Notre équipe est rodée, elle fonctionne bien, chacun apporte sa contribution dans les tâches qui lui sont confiées.

Le phare de Grave et son musée ont été ouverts à la visite dès le début de la première zone des vacances de février, soit le 8 février, jusqu'à la fin des vacances d'automne, soit le 2 novembre. C'était l'un des engagements de l'association : proposer une plus grande amplitude d'ouverture au public.

Pour mener à bien l'accueil du public, nous avons dû mobiliser pas moins de cinq hôtesse : Manon Béllis, Emmie Corcuera, Hella Nakache, Véronique Péchaubès et Véronique Renouf. En fait, nous avons prévu de fonctionner avec trois hôtesse comme d'habitude, et nous avons reconduit pour ce faire Véronique Péchaubès, Véronique Renouf et Emmie Corcuera.

Malheureusement, Véronique Péchaubès a annoncé, début juin, qu'elle souhaitait arrêter son service le 15 juin, et nous avons dû nous organiser au pied levé pour assurer son remplacement. Les nouvelles recrues ont rapidement pris leurs marques et, grâce à l'expérience des anciennes, nous avons ainsi répondu à une autre attente du Conseil Régional : disposer d'un personnel plus nombreux.

Sur le volet culturel, le musée a accueilli trois expositions temporaires dans la salle dédiée :

- de février à avril : des œuvres de Sarah Wiame et Alain Péclard ;
- de mai à juillet : une exposition proposée par le Service Maritime Départemental sur 90 ans de bacs girondins ;
- d'août à octobre : des œuvres d'Alben, artiste verdonnais reconnu mondialement.

A chaque fois, un vernissage a permis d'échanger avec les partenaires.

Sur le plan de l'animation touristique, les deux nocturnes au phare de Grave des 16 juillet et 7 août ont été très appréciées et, à elles seules, ont représenté 10 % de la fréquentation annuelle du musée. Comme les années précédentes, une restauration sur place était proposée, avec une animation musicale recrutée localement. La cave Uni-Médoc, avec qui nous avons un partenariat, et un stand de l'office de tourisme de Médoc Atlantique étaient présents, chacun pour vanter les mérites de notre presqu'île.

Le barnum que nous avons acheté pour les manifestations a, de nouveau, été mis à disposition, et nous avons décidé d'en acheter un second pour servir également lors des visites de groupes scolaires pour mettre les enfants à l'abri du soleil ou du mauvais temps.

Lors de ces deux soirées, l'accueil des visiteurs est assuré par des membres du conseil d'administration et quelques adhérents en renfort. Nos points de vigilance, lors de ces nocturnes, sont le respect des conditions de sécurité dans le phare et la fluidité des circulations.

Nous avons encore amélioré la présentation des articles dans la boutique par de nouveaux présentoirs, et de nouveaux produits ont été sélectionnés pour toujours plus d'opportunités de souvenirs pour nos visiteurs. Elle offre livres, cartes postales, souvenirs, magnets, objets réalisés par des artistes locaux et plusieurs sont siglés au nom de l'association. Les posters disposent d'un présentoir qui permet une bonne mise en valeur. Nous proposons également quelques dépliants touristiques du Verdon et du Médoc.

L'accueil des groupes (scolaires, colonies de vacances, comités d'entreprise, retraités) est un travail important, tant pour le suivi des réservations que pour les bénévoles qui assurent les commentaires d'explications dans le musée. Adressons nos remerciements chaleureux à Christian et Denis qui, chaque fois qu'ils sont disponibles, accueillent les groupes pour rendre leur visite plus instructive et passionnante. Le premier groupe a été accueilli dès le 12 mars, et le dernier le 16 novembre. Hors ouverture programmée, il faut demander à une hôtesse d'accueil d'être présente, de ce fait les frais de personnel ne sont pas couverts par la participation demandée au groupe. Mais c'est aussi notre mission d'avoir un musée accessible le plus possible aux demandes qui lui sont faites.

La Matelier continue à nous inquiéter. Chacun peut constater la dégradation de sa coque, faute d'entretien. Le sujet reste entier. Le devis des travaux est hors de portée pour notre budget et la question de son maintien dans le cadre du patrimoine historique se pose. Peut-on envisager sa restauration, alors qu'il nous est interdit de construire un abri protecteur ?

Compte-tenu de l'accueil qui nous avait été réservé lors de la sortie des adhérents de 2024, le conseil d'administration a unanimement décidé de ne pas reconduire l'opération à Cordouan en 2025 et nous avons organisé une sortie découverte des phares d'Hourtin qui s'est tenue le 8 novembre. Nous étions une quarantaine, et le traditionnel repas partagé et la dégustation d'huîtres ont été très appréciés. Il faut dire que le temps a été très clément !

L'association participe à toutes les réunions auxquelles elle est invitée. Nous avons des informations régulières sur l'activité de Phares de France, d'autant que notre président est aussi celui de cette structure qui regroupe tous les gestionnaires de phare. Il était bien sûr présent à la réunion annuelle, cette année à Plouguerneau.

L'association est présente au comité de suivi du dossier UNESCO concernant Cordouan.

C'est donc avec une certaine surprise que nous avons découvert par hasard, en toute fin d'année, que le préfet de la Gironde avait écrit aux ministres de l'Ecologie, de la Culture et de l'Intérieur pour solliciter une réflexion sur des pistes d'économie pour le phare de Cordouan, éventuellement en diminuant la présence permanente de gardiens sur le phare. D'autant plus surpris que le sous-préfet de Lesparre nous avait associé mi-décembre à une réunion de mise en œuvre d'une étude sur les moyens d'augmenter les recettes au phare, sans que soit évoquée la demande préfectorale. Comme le gardiennage permanent du phare de Cordouan fait partie des points sur lesquels l'association se bat depuis sa création, le conseil d'administration a établi un plan de bataille pour tenter de peser contre cette initiative. Le dossier est complexe, le sous-préfet nous a assuré que nous avons mal compris et que tout restait à l'étude.

A la source de tout ce branle-bas de combat, la reconduction du contrat de gestion avec le SMIDDEST, évoqué par le président l'an dernier, pour lequel cet organisme a fait valoir qu'il ne pouvait accepter la reconduction en l'état, au vu du déficit structurel que génère la gestion du phare, autour de 200 000 euros.

Plusieurs études ont donc été lancées, pour dépenser moins et gagner plus. Nous sommes associés à la réflexion sur comment gagner plus, mais pas à celle concernant les économies. Nous avons pourtant des idées sur le sujet, en espérant qu'elles pourront être évoquées avec le sous-préfet. Le contrat de gestion avec le SMIDDEST ayant été tacitement reconduit sur un an, nous restons très attentifs à l'évolution de ce dossier, qui devrait être finalisé avant la fin de l'année en cours.

Le président ne veut pas clore ce compte-rendu sans remercier tous les bénévoles qui interviennent pour aider dans la gestion du site, que ce soient les membres du conseil d'administration qu'il sollicite régulièrement, ou des adhérents qui prêtent leur concours ponctuellement.

- Soumis aux voix, le compte-rendu moral est approuvé sans observation à l'unanimité.

Compte-rendu financier 2025

Les membres présents reçoivent le tableau ci-dessous qui est vidéoprojeté. Le trésorier le commente ; il reprend la présentation des années précédentes, sans valeur officielle, mais il correspond exactement au compte de résultat qui est le document comptable également présenté à l'assemblée avec le bilan actif et passif.

DEPENSES		RECETTES	
Gestion du musée			
Salaires et traitements	27 384 €	Entrée Musée	47 276 €
Charges sociales	8 353 €	Commission Dépôt-Vente	1 023 €
Achat de Marchandises - variations	5 528 €	Euroscope - mémomédaille	159 €
Eau - Électricité	3 292 €	Ventes Librairie	1 835 €
Fournitures entretien & petit	1 096 €	Vente Boutique &	10 242 €
Ménage Musée - entretien jardin	1 349 €		
Télésurveillance & assistance EDF	3 694 €		
Assurances	1 690 €		
Impôts, taxes, TVA, formation prof.	714 €		
TOTAL	53 100 €	TOTAL	60 535 €

Travaux au musée			
Travaux entretien réparations	1 265 €		
Gestion Associative			
Fournitures adm./entretien & logiciels	1 450 €	Cotisations des adhérents	3 760 €
Documentation-frais séminaires	143 €	Dons manuels	3 210 €
Droits d'auteur - redevance -	91 €	dont cierges 2 535 € et Oujagi	
Publications - catalogues - imprimés	624 €		
Frais de déplacement - missions	2 097 €		
Frais déplacement des bénévoles	7 297 €	Abandon de frais par les	7 297 €
Sortie des adhérents à Hourtin	219 €	Participation sortie des	0 €
Musique/Animations des Nocturnes	900 €		
Cotisations à des associations	287 €	Dividendes des parts sociales	439 €
Frais Postaux & Télécommunication	1 157 €	Intérêts placements C. Agricole	1 803 €
Service bancaire	965 €		
Vol de marchandises	22 €		
Dotation aux amortissements	2 489 €	Remise s/facture TMH	2 557 €
Sous-total	17 741 €	Sous-total	19 066 €
Total général	72 106 €	Total général	79 601 €
Résultat de l'exercice (excédent)	7 495 €		
TOTAL DES DEPENSES	79 601 €	TOTAL DES RECETTES	79 601 €

SOLDES DES COMPTES, LIVRETS & PLACEMENTS AU C.A au 31/12/2025 : 129 767 €

Le trésorier fait remarquer le caractère exceptionnel de la recette de 2 557 € qui correspond à un remboursement d'entreprise suite aux travaux au musée, en contrepartie de sa consommation en eau et en électricité.

Le Président remercie le trésorier pour son travail. Il précise qu'un adhérent, expert-comptable retraité, vérifie bénévolement l'imputation de toutes nos écritures.

L'assemblée prend connaissance du bilan actif et passif ainsi que du compte de résultat. Comme l'année dernière, nous avons valorisé l'investissement des bénévoles à la hauteur de 106 031 € en recettes et dépenses, établi selon un barème précis. Cela montre un engagement en temps : c'est un élément attendu dans les demandes de subvention (mais l'association n'en demande pas).

L'assemblée, après avoir entendu le rapport de gestion sur l'activité de l'association au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, et pris connaissance des comptes et du bilan de l'association pour ledit exercice, les approuve dans leur totalité tels qu'ils ont été présentés et qui se décomposent comme suit :

- Total du bilan au 31 décembre 2025 : 205 604 €
- Compte de résultat : excédent de 7 495 €.

Arnaud MARQUES, désigné par l'assemblée générale pour s'assurer de la conformité des comptes, prend la parole pour donner quitus au trésorier ; il n'a relevé aucune anomalie.

- Soumis aux voix, le compte-rendu financier est approuvé sans observation à l'unanimité.
- L'assemblée générale reconduit Arnaud MARQUES dans ses fonctions.

Il est proposé d'affecter le résultat excédentaire de l'exercice s'élevant à 7 495 € au poste « Fonds de réserves associatif » à la hauteur de la totalité.

- Soumise aux voix, cette résolution est approuvée sans observation à l'unanimité.

D'ici le 1^{er} janvier 2027, les associations devraient devoir passer à une facturation électronique en passant par un programme agréé. Un contrat devra être passé avec notre prestataire qui est en train de tester un nouveau logiciel qui est en cours de validation par les services fiscaux.

Renouvellement du tiers sortant

Sont rééligibles en 2026 : Jean-Didier BANNEL, Patrice DURBAIN, Philippe DUTRENIT, Philippe GUEYTRON, Jean-Louis LIGOT, Agnès LIQUARD et Denis TRIOULAIRE. Chacun ayant manifesté le désir de se représenter, l'assemblée générale les reconduit à l'unanimité.

Nouvelles candidatures au conseil d'administration

Christine GUYONNEAU se présente : elle habite au Verdon depuis 26 ans et a été employée à l'office de tourisme. Elle a déjà aidé bénévolement l'association.

Anne-Mary BRENOT, habitant Lesparre, est absente excusée.

Ces deux candidates sont élues à l'unanimité.

Présentation des projets pour 2026

Des expositions temporaires vont être organisées au cours de l'année. Pour le moment, le rythme de trois expositions par an est maintenu.

La première exposition a démarré le 7 février et a été inaugurée le 21 février dernier, elle présente les œuvres de Bernadette Blanc sur les carrelés. La seconde exposition sera consacrée aux œuvres de Christine Duplantier. Elle débutera le 1^{er} mai pour se terminer le 31 juillet et sera inaugurée le 22 mai prochain. Et enfin la troisième exposition sera préparée par notre secrétaire-historien Bruno, et sera consacrée aux 90 ans de l'installation de la subdivision des Phares et Balises au Verdon. Vous serez bien sûr invités aux inaugurations en temps opportun, et le président compte sur la présence de tous pour marquer la dynamique de notre association.

Comme l'an dernier, nous allons proposer une sortie-découverte en fin de saison. En espérant qu'après les difficultés rencontrées, un apaisement permettra de programmer les sorties à Cordouan de nouveau en 2027. Une sortie au phare de Patiras a été évoquée.

Les nuits du phare de Grave sont programmées les mercredi 22 juillet et jeudi 6 août 2026, avec comme d'habitude la mise en lumière du phare, la possibilité de se restaurer sur place et une animation musicale au pied du phare proposée par le collectif TRUC de Saint-Vivien-de-Médoc.

La gestion courante de l'association sera assurée, ainsi que les contributions à la promotion du phare de Cordouan, selon sollicitations.

Concernant la vedette Matelier, son état se dégrade, et une solution à court terme est difficile à envisager. Chacun s'accorde sur le fait qu'elle doit être protégée des intempéries avant de se lancer dans des travaux de restauration coûteux, mais personne n'est d'accord pour l'édification d'un bâtiment de protection, même en structure légère. En attendant, nous avons interdiction de bâcher la vedette comme nous le faisons auparavant, ni de procéder à des travaux de restauration.

Enfin, nous participerons aux journées des phares qui se tiendront cette année en octobre à Ciboure (sous réserve), avec les phares de Biarritz, Saint-Jean-de-Luz et Socoa.

Budget prévisionnel 2026

DEPENSES		RECETTES	
<u>Gestion du Musée</u>			
Salaires et traitements	30 000 €	Entrée Musée	52 000 €
Charges sociales	9 000 €	Commission Dépôt-Vente	1 000 €
Achat de Marchandises	6 000 €	Euroscope - mémomédaille	200 €
Eau - Électricité	4 500 €	Ventes Librairie	2 000 €
Fournitures entretien & petit équipement	2 000 €	Vente Boutique & consommables	11 500 €
Ménage au musée - Entretien du jardin	2 000 €		
Télésurveillance & assistance EDF	4 200 €		
Assurances	1 800 €		
Impôts, taxes, formation professionnelle	800 €		
TOTAL	60 300 €		66 700 €
<u>Travaux au Musée</u>			
Travaux-entretien-réparations	3 000 €		
<u>Gestion Associative</u>			
Fournitures administratives & logiciels	2 000 €	Cotisations Adhérents	3 900 €
Documentation-frais séminaires	200 €	Dons manuels	2 500 €
Droits d'auteur - redevance - Concessions	400 €	Dont cierges et Oujagi	
Publications - catalogues - imprimés	1 000 €		
Honoraires ERECA	Néant		
Frais Déplacement - missions	2 500 €		
Frais de déplacement des bénévoles	9 000 €	Abandon de frais par les bénévoles	9 000 €
Sortie des adhérents	3 000 €	Participations sortie des adhérents	2 500 €
Musique/Animations	2 000 €		
Cotisations Asso externes	300 €		
Frais Postaux & Télécommunication	2 000 €	Dividendes des parts sociales C.A.	300 €
Service bancaire	1 000 €	Intérêts des placements C.A.	1 800 €
Sous- total	23 400 €	Sous- total	20 000 €
TOTAL DÉPENSES	86 700 €	TOTAL RECETTES	86 700 €

Le trésorier fait remarquer que ce début d'année est meilleur que celui de 2025, pour la même période, tant en fréquentation du musée (1 933 contre 970) qu'en chiffre d'affaires (3 215 € contre 1 402).

Les scolaires et les classes vertes de la rive gauche sont plus nombreuses.

Le président note aussi une meilleure présence de l'association sur les réseaux sociaux (Instagram et Facebook) grâce aux initiatives de Manon Belis, qui a également remis à jour notre site.

- Soumis aux voix, le budget prévisionnel 2026 est approuvé sans observation à l'unanimité.

Montant des cotisations

L'assemblée générale suit la proposition du conseil d'administration de maintenir les montants de cotisation en vigueur pour 2027.

La parole aux personnalités

M. BIDLUN, maire du Verdon-sur-mer, est invité à s'exprimer en premier. Il annonce que, dans la nouvelle définition des délégations au sein du prochain conseil communautaire, il lui incombera notamment le suivi des dossiers en lien avec le Grand Port Maritime, le SMIDDEST et le laborieux travail de l'Aménagement durable des stations. Il restera disponible pour travailler avec l'association si besoin.

Mme MONSEIGNE, présidente du SMIDDEST, revient sur les inquiétudes de l'association quant à la gestion du phare de Cordouan. Elle a été obligée de rediscuter le contrat de gestion et de valorisation du site entre le SMIDDEST et l'Etat.

Elle rappelle que les conditions d'accès à Cordouan sont très contraintes (règles de sécurité, risques météo), ce qui influe sur le modèle économique. Elle reconnaît le nécessaire besoin de maintenir des gardiens et l'intégrité du bâtiment. Mais le SMIDDEST doit aussi connaître les attentes de l'Etat, propriétaire qui doit manifester ses ambitions pour ce monument patrimonial unique. Le seul prisme économique, commercial, ne peut être retenu.

Le SMIDDEST est bien sûr prêt à poursuivre sa gestion en lien avec les trois collectivités locales qui, elles aussi, doivent prendre leurs responsabilités.

M. LAPORTE, ancien vice-président du Parc Naturel Régional et de la CDC, intervient pour rappeler que la communauté de communes est toujours présente pour soutenir ce qui est d'intérêt local. Il rappelle que le Ministère de la Défense a accepté le prix proposé par la CDC pour l'achat du fort ; l'acte devrait être signé durant l'année.

Pour M. LAPORTE, la lettre du préfet est plutôt un appel, dans une situation financière de l'Etat complexe et une diversité d'acteurs intervenant à Cordouan. Le préfet est convaincu que Cordouan est irremplaçable. Quant au directeur général des Affaires Maritimes, Éric Bannel, il connaît bien le phare et le défendra.

La question est de savoir qui financera les coûts de gestion. L'Agence Nationale du Tourisme a été mandatée pour réfléchir aux autres utilisations du phare, sur le plan touristique.

Quant à la CDC, M. LAPORTE assure qu'elle sera susceptible de faire un effort financier, en lien avec son office de tourisme.

Mme GOT, députée, est satisfaite que la CDC s'engage dans les actions du SMIDDEST. Elle a saisi le Premier Ministre, qu'elle doit rencontrer, le mercredi 15 avril, car la gestion de Cordouan est interministérielle. La ministre de la Mer, Catherine Chabaud, a été l'une des marraines de Cordouan et doit être sensible au devenir du phare.

Répondre à tous les critères de classement à l'UNESCO apporte plus de contraintes que de financements ! Pour Mme GOT, les décisions doivent être prises rapidement car sont aussi en jeu l'avenir des personnels. Mais elle souhaite rester dans un état d'esprit positif pour que le dialogue soit respectueux et constructif entre les partenaires.

Elle remercie l'association pour son investissement et se montre ravie de la fréquentation en hausse du musée par les scolaires.

Avec la Maison de Grave, gérée par le Département et qui a accueilli 8 500 visiteurs dont 600 scolaires, le musée et, bientôt, l'achat du fort de Grave, le territoire possède désormais un circuit

patrimonial à mettre en valeur. Une dynamique positive est enclenchée et il faut relever collectivement les enjeux de 2026.

Personne ne demandant la parole, le président clôt l'assemblée générale à 16 h. 35 par un cocktail.

Le Président,

Jean-Marie Calbet

Le Secrétaire,

Bruno Gasteuil